COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE CITOYENNE DE RENCUREL

Date : 29 mai 2026
Lieu : Rencurel
Heure de début : 18 h 00
Heure de clôture : 20 h 15
Nombre de participants : 41 personnes présentes

Présidence de séance

L'Assemblée citoyenne est ouverte à 18 h 00 par **Jeanne Bolusset**, présidente de séance.

Olivier Dutel assure la médiation des échanges.
Ninon Cros est désignée secrétaire de séance.
Alice Fournel assure l'appui technique et la projection des supports de présentation.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Citoyenne précédente ;
2. Amendement de la charte de l'Assemblée Citoyenne ;
3. Dépouillement des idées déposées dans les boîtes à idées physique et virtuelle ;
4. Priorisation des propositions ;
5. Constitution des commissions de travail.

- **1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Citoyenne précédente**

Le procès-verbal de la précédente Assemblée Citoyenne est soumis au vote.

Résultat du vote :

- Pour : majorité des participants ;
- Abstention : 1.

Plusieurs participants indiquent ne pas avoir lu ou reçu le procès-verbal.

Il est rappelé que l'ensemble des documents relatifs aux Assemblées Citoyennes est mis à disposition entre 7 et 14 jours après chaque réunion :

- sur le site internet de la mairie ;
- en mairie, sur demande.

- **2. Amendement de la charte de l'Assemblée Citoyenne**

Plusieurs participants signalent ne pas avoir eu accès à la version de travail de la charte. Afin de permettre à chacun de participer aux échanges, la charte est relue collectivement en séance.

Les modifications suivantes sont proposées :

- **Article 1**

La notion de **majorité qualifiée** est définie comme représentant **66 % des personnes présentes**.

- **Article 6**

La mention relative à une **pétition signée par 30 personnes** est soumise au vote.

Décision : adoption de la proposition.

- **Article 7**

Le terme **« référendum »**, jugé trop institutionnel par plusieurs participants, est remplacé par le terme **« consultation »**.

- **Article 8**

Ajout de la mention :

« et des modalités de vote ».

- **Article 10 bis**

Ajout de la mention :

« selon le Conseil Municipal ».

Questions soulevées par l'Assemblée Citoyenne

Les participants souhaitent obtenir des précisions sur plusieurs points :

- Combien de signatures sont nécessaires pour déclencher une consultation des habitants ?
- Combien de fois une pétition portant sur un même sujet peut-elle être représentée ?
- Les personnes absentes lors d'une Assemblée Citoyenne conservent-elles un droit d'expression ou de vote ?
- Quelles sont les conditions requises pour participer au vote (âge, résidence, présence à l'Assemblée Citoyenne, etc.) ?
- La procuration est-elle autorisée ?
- Serait-il préférable d'ouvrir la boîte à idées avant l'Assemblée Citoyenne et de publier les propositions afin de permettre une réflexion préalable ?
- Dans cette hypothèse, qui serait chargé de l'ouverture de la boîte à idées ?

Compte tenu du temps disponible et du nombre de questions restant à traiter, l'Assemblée Citoyenne décide de constituer une **commission "Charte"** chargée d'approfondir ces sujets et de proposer une version consolidée de la charte lors d'une prochaine Assemblée Citoyenne.

- **3. Dépouillement des propositions**

Le dépouillement des idées est effectué par **Hélène Duthy** et **Lorens**.

Les propositions sont orientées selon les décisions suivantes :

Propositions orientées vers une commission de l'Assemblée Citoyenne

- Réaménager et paysager les entrées de La Balme (Laurent Génique, auteur anonyme).
- Réaménager et restaurer le stade municipal (Laurent Génique, Guillaume Zerretti, auteur inconnu).
- Créer un lieu de vie permettant l'installation d'un commerce, d'un bar, d'un restaurant, d'une épicerie ou d'un relais colis (auteurs inconnus).
- Créer une épicerie associative (Christophe, Estelle Ignouf, auteurs inconnus).
- Aménager la plateforme située devant l'école du village afin d'en faire un espace convivial et paysager (Jean-Pierre Gally).
- Créer un foyer rural comprenant des espaces destinés aux jeunes, aux ateliers et aux soirées (Estelle Ignouf).
- Aménager et sécuriser le parc Jean Serratrice (Estelle Ignouf, auteur inconnu).
- Relancer le commerce de proximité « La Petite Pause » (Didier Lattard).
- Créer une aire de camping au Col de Romeyère avec sanitaires et douches (auteurs inconnus).
- Installer des bancs entre le village et Cordet ainsi qu'entre Cordet et Sisampas (Christine).
- Aménager davantage la zone du belvédère.
- Mettre en place une bande discontinue entre l'école et Cordet ainsi qu'entre le Marronnier et le Pont du Violon (Christine).
- Renforcer la sécurité des piétons dans le village (Jean-Pierre Gally, auteur inconnu).
- Installer une ou plusieurs boîtes à livres.

Propositions transmises au Conseil Municipal

- Améliorer l'aspect extérieur de l'atelier municipal (Laurent Génique).
- Entretenir et aménager l'aire de pique-nique (Annie Glenat).
- Entretenir les massifs situés en face de la mairie (Annie Glenat).
- Mettre en œuvre des actions de prévention concernant les chiens agressifs en divagation.
- Développer les commerces du village en mettant à disposition des locaux publics.
- Renforcer la communication autour des commerces déjà existants.

- Végétaliser la cour de l'école de La Balme (Annie Glenat), en lien avec le Sou des Écoles de Rencurel.
- Habiller le transformateur situé à La Balme à proximité du point de collecte des déchets.
- Mettre en place des actions de lutte contre la renouée du Japon (Christine).

Proposition mise en attente

- Améliorer l'accès à l'ensemble du réseau de la Doulouche, notamment au secteur de Cordet (auteur inconnu).

Cette proposition est mise en attente à la suite d'une égalité lors du vote.

Propositions rejetées

- Réunir les deux monuments aux morts (auteur inconnu).
- Installer un monument aux morts devant l'église avec un mât et un drapeau (auteur inconnu).
- Transformer la salle HS en gîte d'étape (auteur inconnu). idée pas exactement bien retranscrite cependant.

- **4. Priorisation des propositions**

Une phase de priorisation est organisée à l'aide de gommettes vertes et rouges.

Au cours des échanges, une question est soulevée concernant le seuil de soutien nécessaire pour qu'une proposition ne faisant pas l'objet d'une commission soit directement portée par le Conseil Municipal.

Cette question reste à préciser.

Il est également souligné que le nombre important de propositions recensées constitue un vivier d'actions suffisant pour l'ensemble de la mandature.

Par ailleurs, **Chris, habitant de Méaudre**, propose d'apporter son expérience et ses compétences pour accompagner les travaux relatifs à la charte ainsi que l'animation des futures Assemblées Citoyennes.

- **5. Constitution des commissions**

Les participants s'inscrivent librement dans les commissions de leur choix au moyen de post-it.

Les commissions suivantes sont constituées :

- Aménagement de la plateforme située à proximité de l'école du village ;
- Développement d'un commerce de proximité (épicerie, bar, restaurant) ;
- Sécurisation de la traversée du village ;
- Réhabilitation du terrain de tennis ;
- Aménagement et sécurisation du parc Jean Serratrice ;
- Installation d'une ou plusieurs boîtes à livres ;
- Création d'une épicerie associative ;
- Création d'un camping municipal au Col de Romeyère ;
- Installation de bancs entre La Balme et le village ;
- Aménagement de la zone du belvédère ;
- Sécurisation des déplacements des piétons et des cyclistes entre La Balme et le Pont du Violon ;
- Création d'un foyer rural ;
- Mise en place d'une guinguette ;
- Élaboration d'une proposition de charte pour l'Assemblée Citoyenne.

Il est rappelé que ces commissions sont ouvertes à l'ensemble des habitants. Les personnes souhaitant rejoindre un groupe de travail peuvent se renseigner auprès de la mairie jusqu'à ce qu'une organisation spécifique soit définie par l'Assemblée Citoyenne.

- **Clôture de séance**

Aucun autre point n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à **20 h 15**.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.